

Zeitschrift:	Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber:	Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band:	17 (1880-1881)
Heft:	85
 Artikel:	Théorie mathématique du prix des terres et de leur rachat par l'état
Autor:	Walras, Léon
Vorwort:	"En publiant le présent travail..."
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259354

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

THÉORIE MATHÉMATIQUE
 DU PRIX DES TERRES
 ET DE LEUR RACHAT PAR L'ÉTAT

PAR

LÉON WALRAS

Professeur d'économie politique à l'Académie de Lausanne.

(Planche XI) ¹

En publiant le présent travail, qui forme comme le couronnement de mes applications des mathématiques à l'économie politique et sociale, je dois adresser des remerciements particuliers à deux de mes collègues et amis de l'Académie de Lausanne. L'un est notre éminent philosophe Charles Secrétan qui, après m'avoir procuré en communication, de la bibliothèque de Munich, le premier exemplaire de l'ouvrage de Gossen que j'ais eu entre les mains, a bien voulu prendre la peine de lire cet ouvrage avec moi et de m'en dicter, pendant cette lecture, une traduction complète à laquelle son admirable connaissance des deux langues française et allemande donne un prix inestimable. L'autre est le Dr Hermann Amstein, professeur d'analyse et de mécanique, qui, lorsque je l'ai entretenu de la théorie de Gossen et de la critique que j'en voulais faire, ayant aperçu tout de suite la formule générale mathématique

¹ NB. Les chiffres entre parenthèses indiquent les numéros du texte auxquels on renvoie. Les chiffres entre crochets indiquent les numéros des équations ou formules.

de l'amortissement proposé par cet auteur dans ses tableaux, et m'ayant fourni la fonction de la somme restant due à la fin de chaque année, telle qu'elle est donnée au début du § IV, avec les conditions de l'égalité de cette fonction à zéro, telles qu'elles sont exposées aux n°s 20 et 21 de mon texte, m'a en quelque sorte ouvert la voie dans laquelle je n'ai plus eu qu'à m'avancer pour parcourir la question dans tous les sens. Je crois remplir un devoir en disant ce que je dois à deux personnes sans l'obligeance desquelles un travail qui est fait serait encore à faire; et, de plus, je saisirais avec empressement l'occasion de m'honorer de la bienveillance et de la sympathie des hommes si distingués au milieu desquels je poursuis mes recherches.

L. W.

I

Doctrines de J. Mill et de H.-H. Gossen.

1. Je ne connais aucun socialiste qui ait professé cette opinion, que je tiens de mon père et que j'ai émise, il y a vingt ans, dans mon mémoire intitulé : *De l'impôt dans le canton de Vaud*, que, « des deux espèces naturelles de capitaux et de revenus producteurs, les *facultés personnelles* et le *travail* devant être l'objet de la *propriété individuelle*, et les *salaires* devant former le revenu des *individus*, les *terres* et la *rente* doivent être l'objet de la *propriété collective*, et les *fermages* doivent former le revenu de l'*Etat*. » En revanche, il y a, à ma connaissance, quelques économistes qui ont, sinon démontré, du moins formulé très explicitement cette conciliation de l'individualisme et du communisme, et qui, de plus, se sont occupés de chercher et d'indiquer des